

## **Circulaire interministérielle du 04 janvier 2010 relative à réquisition des étudiants dans le cadre la campagne de vaccination de la grippe A**

04/01/2010

*Cette circulaire interministérielle en date du 4 janvier 2010 modifie les règles de réquisition de certains infirmiers (étudiants et cadres) dans les centres de vaccination.*

*A compter de la réception de cette circulaire, les étudiants entrés dans les Instituts en soins infirmiers (IFI) en février 2007 et les cadres formateurs de ces établissements ne sont plus concernés par les réquisitions réalisées dans le cadre de la campagne vaccinale contre la grippe A (H1N1). Cette disposition doit être appliquée "dans la mesure du possible" et elle ne concerne pas les volontaires. Cette circulaire fixe par ailleurs la liste des personnels ou étudiants susceptibles d'être mobilisés comme les élèves infirmiers ayant validé la deuxième année parmi lesquels ceux de la rentrée de septembre 2007, ou encore les étudiants ayant validé la deuxième année du cycle des études médicales.*

**Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF**